



COMMISSION SPORTIVE (restreinte)

DU 24 janvier 2020

Membres présents : JP COURCOUX ; JY LE DENMAT ; M. JOUBIN ; M. ROLLAND.

❖ Journée du 05/01/2020

Rencontre Pommerit Le Merzer (1) / Ploufragan FC (3) D1 poule F

Match arrêté à la 89^{ème} minute.

La commission après étude des pièces du dossier (feuille de match – rapport de l'arbitre, courrier de l'éducateur de Ploufragan FC) homologue le résultat.

La commission dit la réserve d'avant match de Pommerit le Merzer non recevable car non confirmée.

❖ Journée du 05/01/2020

Paimpol Stade (3) – Bégard CS (3) D3 poule B

Réserves de Paimpol Stade et Bégard CS

Réserves d'avant match de Paimpol Stade FC (3) sur la qualification / participation des joueurs de Bégard CS (3) susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle des équipes supérieures.

Après vérification des feuilles de match du 15/12/2019 R2 Poule B Plougonven – Bégard CS (1)

D1 poule A du 08/12/2019 Perros Guirrec (2) – Bégard CS (2)

Dit tous les joueurs qualifiés pour participer à la rencontre du 05/01 D3 Poule B paimpol Stade FC (3) – Bégard CS (3).

Réserves d'avant match de Bégard CS (3) sur la qualification et la participation des joueurs de Paimpol stade FC (3) s'agissant d'un match à rejouer car arrêté le 20/10 sur blessure d'un joueur.

Pour un match à rejouer, seuls sont admis à y prendre part les joueurs qualifiés à la date de la 1^{ère} rencontre à l'exception des joueurs ayant pratiqué effectivement en équipe supérieure à cette date.

Après vérification des feuilles de match du 20/10/2019 date initiale de la rencontre.

R2B Paimpol Stade FC (1) – Bégard CS (1)

R3 I Pays Rochois US – Paimpol Stade FC

Il s'avère que 3 joueurs ayant participé à cette rencontre de R3 ne pouvait jouer le 05/01/2020 à la rencontre de D3. Le Poulard François – Benech Romain – Morlevat Maël.

En conséquence la commission donne match perdu par pénalité à Paimpol Stade FC.
Paimpol Stade FC (3) 0 but -1 point
Bégard CS (3) 3 buts 3 points
Et pénalise l'équipe de Paimpol Stade FC d'une amende de 25 € par joueur soit 75 €.

❖ **Journée du 12/01/2020**

Rencontre St Donan US / Tréméloir FC – D3 Poule F

Match non joué

La commission après étude des pièces du dossier et des successions d'erreurs de la part des 2 équipes pour établir les feuilles de match (FMI puis papier) donne match à jouer le 02/02/2020 en présence de 3 arbitres.

❖ **Journée du 12/01/2020**

Rencontre St Alban FCCP (1) – Erquy US (2) D2 Poule H

Réserves de St Alban FCCP

La commission dit les réserves recevables.

Après étude de la feuille de match de R3 poule K du 05/01/2020 concernant l'équipe de Erquy US contre St Jouan des Guérets dit que tous les joueurs étaient qualifiés pour participer à la rencontre du 12/01/2020 St Alban FCCP 1 – Erquy US (2).

Homologue le Résultat.

❖ **Journée du 12/01/2020**

Rencontre St Alban FCCP (2) – Penguily ES (3) D3 Poule H

Réserves de St Alban FCCP sur la qualification des joueurs de Penguily ES

La commission dit les réserves recevables

Met le dossier en attente.

❖ **Journée du 19/01/2020**

Rencontre Goudelin US (3) / Plouisy US (3) – D4 Poule B

La commission en l'absence de réserves d'avant match et de courrier officiel (boite mail du club ou courrier recommandé) dit la réserve irrecevable.

Le match ayant été joué, la commission homologue le résultat.

❖ **Journée du 19/01/2020**

Rencontre Noyal ES (1) – Yffiniac UF (3) – D4 poule F

La commission dit la réclamation d'après match recevable.

La commission, en l'absence d'un rapport de l'arbitre et d'informations incomplètes sur la Feuille de match, met le dossier en attente de rapport de l'arbitre et des dirigeants de Noyal ES.

Rappel : les décisions de la commission sportive sont susceptibles d'Appel devant la commission d'Appel du district selon les conditions et forme et de délais prévus aux articles 93 et 94 des règlements de la LBF.

***Le Président
JY LE DENMAT***

***Le secrétaire
M. ROLLAND***